



FLASH INFO Juin 2020

Programme ALVEOLE : appel à financeurs

La société ROZO et la Fédération française des Usagers de la Bicyclette (FUB) lancent un appel à financement pour une partie du programme CEE ALVEOLE dont les actions ont été amplifiées lors de la période de déconfinement dans le cadre du « coup de pouce vélo ».

Les obligés intéressés ont jusqu'au 25 juin 2020 pour proposer un engagement.

Le programme CEE « ALVEOLE » (programme PRO-INNO-09) porté par la société ROZO et la FUB, vise à proposer aux particuliers une aide à la réparation de leur vélo à hauteur de 50 euros, à soutenir les collectivités, établissements de formation et d'enseignement, bailleurs sociaux, gestionnaires des transports publics, pour la mise en place de stationnements sécurisés temporaires et à apporter un apprentissage « remise en selle » à toute personne souhaitant se familiariser avec l'usage du vélo. Ces actions déployées afin de favoriser la reprise d'activité, et ainsi augmenter et consolider durablement la part de la mobilité active à vélo comme moyen de transport.

Ce programme vise à atteindre les objectifs suivant dans le cadre du « coup de pouce vélo » :

- 1 million de réparations de vélos ;
- 25 000 heures de formation « remise en selle »
- 15 000 places de stationnement temporaires

Le volume de certificats d'économies d'énergie délivré dans le cadre de ce programme n'excèdera pas 12 TWh cumac sur la période 2019-2021.

Les porteurs sont à la recherche de deux nouveaux financeurs pour un montant de 3,4 TWh cumac, correspondant à 17 M€, soit 8,5M€ chacun (correspondant à 1,7 TWh cumac)

Les contributions au fonds du programme « ALVEOLE » seront versées par les financeurs sur présentation des appels de fonds émis par les porteurs, en fonction des perspectives budgétaires à moyen-terme validées en Comité de pilotage. Ces contributions auront lieu à partir de début juillet 2020 et sur toute la durée du programme.

En échange de leur contribution, les partenaires financeurs éligibles au dispositif CEE recevront des attestations émises par les porteurs dès la réception des fonds (à l'exception du dernier appel), lesquelles donneront droit à des CEE à hauteur de 1 MWh cumac pour 5 € HT versés au fonds du programme (montant fixé par arrêté du Ministre en charge de l'énergie).

Les partenaires financeurs seront membres du Comité de pilotage (COFIL) du programme qui se réunira périodiquement.

Les obligés intéressés par le financement du programme adresseront leur proposition par mail en PDF sur papier à entête et signées à Virginie Feuillu (v.feuille@rozo.fr) et Marie Deneck (m.deneck@rozo.fr) **avant le 25 juin 2020 midi.**

FLASH INFO Juin 2020

Les propositions devront préciser :

- Le montant que les obligés s'engagent à financer sur la durée du programme ;
- Le délai nécessaire aux versements des sommes que les obligés s'engagent à verser suite à un appel de fonds ;
- Les montants sur lesquels ils sont déjà engagés dans d'autres programmes CEE ainsi que les noms des programmes concernés ;
- Le volume prévisionnel de leur obligation en TWhc sur la période 2018-2021 ;
- Une présentation de l'obligé ainsi que de ses actions en faveur des modes actifs ;
- Les actions que l'obligé se propose de mettre en œuvre afin de concourir à la réussite du programme (par exemple en termes de communication).

Il est proposé d'ouvrir le financement en 2 tranches de 1,7 TWh cumac, soit 8,5 M€ HT.

Afin de déterminer les candidats éligibles à cet appel à financement, les porteurs sélectionneront les offres selon les critères suivants :

- Volume de financement proposé (multiple de 8,5 M€ HT) ;
- Délai proposé pour effectuer un versement des sommes suite à un appel de fonds ;
- Volume de financements déjà prévus pour d'autres programmes CEE ;
- Volume prévisionnel d'obligation en TWhc sur la période 2018-2021 ;
- Connaissance du dispositif des CEE ;
- Engagement dans les politiques du développement des modes actifs ;
- Priorité aux obligés n'ayant pas déjà financé ce programme.